



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Position de la France face aux risques de conflit dans le Pacifique

Question écrite n° 8078

Texte de la question

M. Nicolas Metzdorf attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la montée des tensions géopolitiques dans le Pacifique sud. Alors que les relations entre la Chine et Taïwan ne cessent de se tendre, le risque d'un conflit armé dans la zone indo-pacifique devient une hypothèse de plus en plus crédible. Dans ce contexte, la France, puissance souveraine dans la région par la présence de ses territoires ultramarins tels que la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna se trouve directement concernée. Ces collectivités françaises sont non seulement habitées, mais abritent également des intérêts stratégiques, économiques et environnementaux majeurs. Leur éloignement géographique du continent européen les rend toutefois plus exposées aux effets d'une déstabilisation régionale, voire à des menaces hybrides ou à des pressions d'influence étrangères. Dans un contexte de compétition accrue entre grandes puissances, ces territoires ultramarins constituent à la fois des atouts géopolitiques pour la France et des points de vulnérabilité potentiels. Dès lors, leur protection et leur sécurité doivent faire l'objet d'une attention renforcée de la part de l'État. Il lui demande donc quelles mesures diplomatiques, stratégiques et militaires le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de garantir la sécurité des collectivités françaises du Pacifique en cas de conflit régional majeur. Il lui demande également quelle est la position de la France vis-à-vis d'une éventuelle aggravation des tensions entre la Chine et Taïwan et les conséquences anticipées sur sa politique étrangère dans l'espace indo-pacifique.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Metzdorf](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8078

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5683